

# **Directives concernant les transports des résidants**

## **Transports au Val-de-Tavers et au-dehors**

Les transports du résidant pour des rendez-vous chez le médecin ou autre, sont assumés par sa famille dans la mesure de ses possibilités ou par taxi handicap, ou par le CORA Fleurier ou par ambulance ou dans certains cas par le home.

Les transports à destination de Neuchâtel ou ailleurs, sont effectués par la compagnie de Taxi Arto F. Marques de Neuchâtel.

Cette compagnie possède des taxis normaux, des véhicules sanitaires légers et des véhicules de "transport handicap" pour les chaises roulantes. Leurs chauffeurs, tous professionnels, possèdent également une formation d'assistance en soins de type "samaritain". En cas de besoin, selon les indications de notre personnel médical, une deuxième personne – également formée – accompagnera le résidant jusqu'à destination, médecin ou hôpital par exemple.

## **Frais des transports**

Les frais inhérents aux transports sont à la charge des résidants.

A titre indicatif, le tarif pour un trajet simple à Neuchâtel, départ de Fleurier ou Buttes, sera dès lors de

- Fr. 110.- pour le taxi
- Fr. 160.- pour le véhicule sanitaire léger ou le transport handicap

Ces sommes sont à doubler pour un voyage aller-retour.

M. Marquès octroie une remise de 10% sur ces transports. Un voyage aller-retour à Neuchâtel coûtera Fr. 200.- ou Fr. 288.- selon le véhicule utilisé.

## **Prise en charge éventuelle des frais**

Ces transports pourront le cas échéant être remboursés partiellement par certaines assurances complémentaires, mais cela reste à étudier au cas par cas. Par contre, les personnes qui sont au bénéfice de prestations complémentaires AVS, auront la possibilité de se faire rembourser ces frais, dans la mesure où il s'agit de transports vers un service de soins et pour autant qu'ils n'aient pas épuisé la quotité disponible annuelle de Fr. 6'000.-

## **Collaboration des familles**

Les familles qui le peuvent, sont aussi invitées à transporter leur parent et suivant les besoins, une personne des soins pourrait les accompagner.